

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 5 février 2018

Ce conseil d'administration a été précédé d'une commission permanente le 5 février 2018.

Le quorum étant atteint, (16 /24) la séance est ouverte à 18 h45 par Monsieur le Principal.

1) Adoption de l'ordre du jour.

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

2) Désignation d'un secrétaire de séance / M Djemaoui

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3) Convention pour prêt de tablettes

M le Principal présente la convention pour le prêt de tablettes aux professeurs et aux élèves.

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4) Convention atelier de théâtre filmé

M le Principal présente la convention de subvention de la caisse des écoles du projet théâtre filmé de Mme Pommier. 2 classes du collège bénéficieront de ce projet.

M le principal propose au vote une subvention de 4000€ de la caisse des écoles de Marcoussis.

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

5) DHG 2018/2019

Le Principal propose au conseil d'administration une structure pédagogique, en respectant les horaires élèves officiels, les priorités définies dans le projet d'établissement et le contrat d'objectif, les statuts des enseignants et les prévisions d'effectifs. Une structure à 16 divisions et une répartition des IMP est présentée au vote :

Présents : 16	Votants: 16	Pour : 2	Contre : 13	Abstention:1
----------------------	--------------------	-----------------	--------------------	---------------------

Les représentants des personnels souhaitent que la répartition des IMP soit présentée en conseil pédagogique.

Cette seconde proposition relative à l'emploi de la dotation en heure étant rejetée, le chef d'établissement, en qualité de représentant de l'État, arrête l'emploi de la dotation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Principal
 A. Djemaoui

